

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 87 (1961)
Heft: 2

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hautes écoles, tandis que les gens à formation technique et pratique y sont appelés « geometri » ou « perito industriale ». Dans les pays sud-américains, des règlements très sévères sont en vigueur, qui réservent le titre d'ingénieur aux diplômés des hautes écoles. Les pays anglo-saxons pratiquent des usages et des règles qui correspondent aux principes du Registre européen préparé par la FEANI, attendu que ce registre a été conçu aussi en vue d'une reconnaissance internationale ultérieure.

Après l'adoption de ce Registre européen par la C.E.E., les « ingénieurs spécialisés » (Fachschulingenieure) d'Allemagne, par exemple, ne pourront plus porter le titre d'ingénieur dans aucun autre pays de la C.E.E. En revanche les étrangers formés de manière équivalente — comme par exemple les techniciens suisses, les « techniciens supérieurs brevetés » français, les « geometri » et les « periti industriali » d'Italie, etc. — pourront encore s'appeler ingénieurs en Allemagne. Enfin, au cas fort probable où, tôt ou tard, la réglementation européenne s'étendrait à la Suisse, le changement de nom de nos techniciens devenus des « écoles d'ingénieurs » et l'octroi du titre d'ingénieur à leurs diplômés créeraient en Suisse une confusion analogue : la Suisse serait envahie par des « ingénieurs » étrangers qui n'auraient pas le droit de porter ce titre dans leur propre pays ! En vérité, on ne distingue aucun avantage dans un changement de titre pour le technicien suisse occupé à l'étranger, attendu que dans les pays industriels qui ne participent pas à la C.E.E., la réglementation nationale est applicable sans égard à la réglementation suisse, tandis que dans les pays en voie de développement, c'est la capacité qui est déterminante pour assurer une position, non un titre quelconque, si bien sonnante qu'il soit.

En résumé, on peut affirmer qu'en décidant d'appeler « ingénieur » le technicien suisse, on susciterait — en Suisse comme à l'étranger — une dépréciation du titre d'ingénieur qui ferait du tort à la bonne réputation professionnelle de l'ingénieur suisse. La solution actuelle instituée par le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens dans la question du titre, s'appuie avec raison sur la qualité de la formation et encourage le développement personnel en stipulant que les techniciens capables peuvent s'élever et devenir ingénieurs. Si les techniciens suisses devenaient des « écoles d'ingénieurs » et si chaque technicien devenait de ce fait « ingénieur », le Registre suisse, œuvre de la communauté professionnelle des associations techniques suisses, disparaîtrait comme étant désormais sans objet. L'ingénieur diplômé des hautes écoles se verrait contraint de déclarer d'une autre manière, en toute netteté, la qualité de sa formation. On créerait ainsi deux catégories d'ingénieurs rigoureusement tranchées : une catégorie supérieure et une catégorie inférieure. On donnerait la priorité à la formation scolaire, tandis que la raison d'être du Registre est au contraire de faire valoir la capacité professionnelle. L'« ingénieur » suisse sur le modèle du « Fachschulingenieur » allemand n'aurait plus aucun moyen de s'élever, comme il le peut aujourd'hui grâce au Registre, au rang des diplômés des hautes écoles. A la place d'une solution libérale, conforme aux exigences de la vie pratique et à la tradition suisse, on instituerait une solution scolaire rigide d'après le modèle allemand, solution néfaste parce qu'elle marquerait du sceau d'ingénieurs de second rang pour toute leur vie les diplômés des techniciens actuels.

Le changement du nom des techniciens suisses en écoles d'ingénieurs, comme aussi de la désignation de leurs diplômés qui deviendraient des ingénieurs, ne répondrait ainsi en aucune manière aux intérêts généraux de la Suisse ; bien plus, il ferait du tort aux diplômés de ces écoles eux-mêmes, parce qu'ils perdraient la possibilité de conquérir le titre d'ingénieur,

dans sa pleine signification, telle qu'il est reconnu même par les diplômés des hautes écoles, et parce qu'en fin de compte, ce changement ne les laisserait qu'en possession d'un titre gravement déprécié. Au surplus, au sens de la réglementation européenne qui est en marche, ils ne pourraient pas porter ce titre dans la plupart des pays de l'Europe.

Le monde vit actuellement sa deuxième révolution industrielle — énergie atomique, automation, électronique, vitesse supersonique, etc. — et la Suisse doit bander toutes ses forces, dans le domaine technique comme dans le domaine économique, si elle veut tenir la course. La position internationale de la Suisse dépend essentiellement du degré de qualité de la production de son industrie d'exportation. Cette notion de qualité doit s'élever partout, dans les professions techniques également. Si le titre d'ingénieur suisse devait être abaissé au niveau des techniciens, si l'on supprimait d'autre part le désir, pour les techniciens, de conquérir le titre d'ingénieur par leurs travaux et leur développement personnel, on risquerait de frapper mortellement le renom de qualité attaché depuis longtemps à l'ingénieur suisse, dans son pays comme à l'étranger, avec tous ses aspects accessoires.

C'est donc une loi de la raison, pour les autorités cantonales responsables de l'administration des techniciens, que d'écarter définitivement la demande de modifier le nom des techniciens en école d'ingénieurs, comme inopportune et contraire aux intérêts supérieurs du pays, de même qu'à l'intérêt personnel bien compris des diplômés de ces écoles.

P. S.

DIVERS

Formation d'un Groupe international pour l'étude des moulinets hydrométriques

Le groupe international pour les moulinets¹ a été fondé par quelques ingénieurs qui s'occupent activement de mesures de débit au moyen de moulinets hydrométriques. Le but principal du Groupe est d'échanger des renseignements sur les techniques nouvelles, et de coordonner les travaux d'étude et de développement effectués par ses membres.

Parmi les méthodes de mesure des grands débits reconnues par les différents codes d'essais nationaux et internationaux, il y en a peu qui soient utilisées depuis plus longtemps que celle des moulinets. De sorte que le matériel expérimental disponible est important, particulièrement en Europe, où cette méthode est employée presque exclusivement dans les centrales hydro-électriques.

Cependant, les experts ont depuis longtemps senti le besoin d'être mieux renseignés sur certains aspects du comportement des moulinets et sur les techniques d'étalonnage. Depuis plusieurs années, en Suisse comme à l'étranger, des études ont été poursuivies pour élucider quelques-uns de ces problèmes. C'était précisément pour coordonner ces recherches que le Groupe international pour les moulinets a été fondé en 1959. Sous la présidence du professeur Gerber de l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, les experts de sept pays ont élaboré un programme de recherche et de développement et sont parvenus à une entente quant à la répartition des efforts. Les membres se réunissent chaque année pour faire le point de la situation et discuter les résultats obtenus. Ceux-ci sont publiés pour le Groupe par les soins du National Engineering Laboratory, à East Kilbride.

¹ En anglais : International Current-Meter Group (abrégié ICMG).

Le Groupe est essentiellement un groupe de travail formé d'experts dans la technique des mesures de débit par moulinets, spécialistes directement en rapport avec les problèmes étudiés. En cela, le Groupe se distingue des divers comités nationaux ou internationaux de normalisation pour les mesures de débits, avec lesquels il maintient cependant un contact étroit par des délégués qui sont également membres du Groupe.

On espère que la formation du Groupe international pour l'étude des moulinets hydrométriques permettra de mieux connaître les possibilités et les limites de cette méthode classique de mesure de débit, et favorisera le développement de méthodes et d'appareillages plus perfectionnés.

Les membres seront heureux de recevoir toute information originale concernant le comportement des moulinets ou des mesures faites avec leur aide. De tels documents peuvent être adressés au secrétaire du Groupe, M. F. A. L. Winternitz, Dr ès sc., National Engineering Laboratory, East Kilbride, Glasgow.

CARNET DES CONCOURS

Nouveau collège de Bellevaux-Dessus, Lausanne

Ouverture

La Municipalité de Lausanne annonce l'ouverture d'un concours de projets pour l'étude d'un nouveau collège qu'elle se propose de construire sur la propriété communale sise à Bellevaux-Dessus (ancienne propriété Curchod).

Ce concours est ouvert aux architectes domiciliés ou établis régulièrement sur le territoire de la commune de Lausanne depuis un an au moins à la date d'ouverture du concours.

Le délai de remise des projets de concours est fixé au 1^{er} juin 1961.

STS

SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVIZIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZURICH, Lutherstrasse 14 (près Stauffacherplatz)

Tél. (051) 23 54 26 — Télégr. STSINGENIEUR ZURICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 3.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription au S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :

Section industrielle

5. *Technicien-constructeur*, pour projets et exécution d'importantes installations de ventilation et conditionnement d'air, études d'appareils de ventilation ; en outre, *technicien en chauffage*, pour projets et exécution d'installations de chauffage central, centrales thermiques. Connaissances linguistiques : français et allemand. Entrée à convenir. Situations stables. Ville de Suisse romande.

7. *Ingénieur électricien*, pour études, devis et montage de tableaux, postes et sous-stations à haute et basse tension. Entrée à convenir. Situation stable et bien rémunérée. Département électro-mécanique d'une importante société belge d'entreprises de travaux. Bruxelles.

9. *Ingénieur mécanicien*, connaissant parfaitement les langues allemande et française, pour bureau d'études. Entrée à convenir. Situation d'avenir et intéressante. Fabrique d'outillage pour tubes, possédant une filiale en Allemagne. Banlieue parisienne (France). Logement assuré.

11. *Technicien en chauffage et ventilation*, pour projets et leur exécution. Entrée à convenir. Situation stable. Genève.

13. *Ingénieur ou technicien*, pour constructions (mécanique générale). Possibilité de voyager en Suisse et à l'étranger. Zurich.

15. *Outils expérimentés* pour jauges, estampes et pièces de machines de précision. Fabrique dans le sud des Etats-Unis. Offres en anglais sur papier avion S.T.S.

17. *Dessinateur en machines*, pour dessins d'ateliers et de constructions faciles. Petite fabrique de machines. Zurich.

19. *Ingénieur ou technicien de la branche ventilation*, pour projets et service de vente. Possibilité d'avancement. En outre, *dessinateur technique* de la même branche. Fabrique. Environs de Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1959 : 317, 319 ; de 1960 : 163, 319, 399.

Section du bâtiment et du génie civil

14. *Ingénieur en génie civil ou technicien*, pour projets et exécution d'adductions d'eau, travaux routiers, corrections fluviales et constructions en béton armé. Suisse centrale.

16. *Dessinateur en béton armé*. Entrée à convenir. Place stable. Bureau d'ingénieur. Lausanne.

18. *Technicien en bâtiment ou dessinateur*, pour bureau et chantier. Administration cantonale. Suisse alémanique.

20. *Ingénieur en génie civil ou technicien en béton armé*, bon staticien, pour calculs en béton armé. Bureau d'ingénieur. Zurich.

22. *Technicien en bâtiment ou dessinateur*, pour travaux de bureau, éventuellement de chantier. Bureau d'architecture. Zurich.

24. *Technicien en génie civil*, pour projets et surveillance de chantiers. Constructions routières et canalisations. En outre, *dessinateur en génie civil*. Bureau d'ingénieur. Localité des environs de Zurich.

26. *Jeune dessinateur en bâtiment*. Bureau d'architecture. Zurich.

28. *Dessinateur en béton armé*. Bureau d'ingénieur. Zurich.

30. *Technicien en béton armé*, bon staticien, pour calculs de béton armé. En outre, *dessinateur en béton armé*. Bureau d'ingénieur. Zurich.

32. *Conducteur de travaux en bâtiment*, pour calculs, surveillance de chantiers, métrés et prix de revient. Quelques connaissances en travaux de génie civil général désirées. Entreprise. Localité des bords du lac de Zurich.

34. *Dessinateur en bâtiment*, pour tous travaux de bureau et chantier. Bureau d'architecture. Environs de Zurich.

36. *Jeune architecte E.P.F. ou EPUL*. Entrée et durée d'engagement à convenir. Bureau d'architecture. Paris.

38. *Technicien en bâtiment ou dessinateur*, comme collaborateur pour la construction d'une grande école. En outre, *conducteur de travaux*. Bureau d'architecture. Localité du canton de Lucerne.

40. *Technicien en génie civil ou en béton armé*, bon staticien, pour calculs et constructions de béton armé. En outre, *dessinateur en béton armé*. Bureau d'ingénieur. Ville de Suisse centrale.

42. *Jeune ingénieur en génie civil*, pour bureau d'études et de calculs. Entrée à convenir. Place stable. Entreprise à Paris.

44. *Jeune dessinateur en bâtiment*. Bureau d'architecture. Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1960 : 220, 348, 456, 536.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir page 5 des annonces)

INFORMATIONS DIVERSES

Centrale de La Garita

(Voir photographie page couverture)

Tuyau-culotte et collecteur, diamètre d'entrée 2800 mm, sorties 2 x 2100 mm, pression d'essai 32,7 kg/cm².

Les Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey S.A. ont été chargés par l'« Instituto Costarricense de Electricidad » de la fourniture et du montage de la conduite forcée de « La Garita ». Le montage, effectué en 1956 et 1957, s'est terminé par un essai de pression en quatre paliers qui a permis de soumettre tous les éléments de la conduite à une surpression minimum de 50 %.